

BRUXELLES-ENVIRONNEMENT
Monsieur Renaud TONDEUR
Gulledelle, 100

B – 1200 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : GR/IBG.651/09-305
N/Réf : AVL/KD/AUD-2.10/s.466
Annexe : /

Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Domaine du Rouge-Cloître. Elaboration d'une charte signalétique du site.

En réponse à votre demande formulée lors de la réunion qui s'est tenue sur place le 21 octobre dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 novembre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Considéré comme l'une des « portes » de la Forêt de Soignes, le site classé du Rouge-Cloître se caractérise aujourd'hui par une multiplication importante de panneaux de signalisation et d'information qui sont, pour la plupart gérés par l'IBGE ou d'autres associations actives dans le site (signalisation des entrées, balisage des parcours dont la promenade régionale verte, autorisations et règlements, informations au public, programme d'activités, etc.). A ces équipements s'ajoute l'affichage sauvage qui prolifère sur le site.

Le projet vise donc à remédier à cette situation en homogénéisant la signalétique sur l'ensemble du site et en l'intégrant de manière harmonieuse dans son environnement.

Présenté lors de la réunion du 21 octobre dernier aux représentants de la CRMS, de la DU, de la DMS (cellule archéologie) et de la Commune, l'avant-projet comprend un relevé de la situation actuelle qui totalise une vingtaine de panneaux différents dans le périmètre intra-muros et une soixantaine dans le périmètre extra-muros.

Inspirés des modèles actuels de la promenade Verte et de la Ville de Bruxelles, sept nouveaux types de panneaux seraient installés dans le site : la balise des portes externes, le panneau RIS externe, le panneau RIS intramuros, le potelet directionnel intramuros, le panneau d'identification intramuros, le panneau vertical d'interprétation intramuros et le pupitre d'interprétation intramuros (type lutrin), soit un total de 27 dispositifs intra-muros et 21 extra-muros, ce qui constitue un nombre relativement élevé.

Le bureau d'études a également élaboré une nouvelle charte graphique (logotype et pictogrammes) pour redéfinir les différentes composantes qui caractérisent le site du Rouge-Cloître : le patrimoine, les activités et la nature.

La Commission, qui estime que l'initiative est positive, souhaite toutefois préciser et compléter les remarques qu'elle a formulées sur le terrain le 21 octobre (voir PV n°10 du 21/10/09).

- De manière générale, la CRMS plaide pour un encombrement minimal des sites classés et pour une intégration paysagère des différents équipements. Dans le cas du Rouge-Cloître, un tel parti suppose une concertation préalable entre les différentes instances concernées (l'IBGE, les cellules 'sites' et 'archéologie' de la DMS, etc.) pour décider ensemble le type d'informations que l'on souhaite diffuser auprès du public.

Sachant qu'il existe aujourd'hui d'autres sources disponibles pour se documenter (via internet par exemple, etc.), la Commission demande donc de se limiter aux informations essentielles pour réduire au maximum le nombre et l'emprise des panneaux. Elle considère, par exemple, que l'installation des pupitres d'interprétation n'est pas nécessaire et demande d'y renoncer.

- De la même manière, les équipements RIS seraient particulièrement visibles dans le site comme le montrent les intégrations photographiques jointes au dossier. Constitués de quatre panneaux et de quatre montants verticaux, ces panneaux serviraient de support aux informations concernant les ressources du site mais aussi aux événements temporaires.

La CRMS demande de revoir le contenu des informations (voir ci-dessus) et de réduire l'emprise des modèles RIS qui sont beaucoup trop encombrants. Elle demande d'adapter leur implantation au cas par cas pour ne pas entraver la lisibilité des bâtiments classés et des principales perspectives paysagères du site.

En outre, vu que les panneaux seraient lus par un large public, la CRMS demande de les installer à des emplacements qui soient aisément accessibles sans devoir modifier leurs abords (ex : Kallpoort, Porte de la ferme, etc.). Une évaluation paysagère de ces dispositifs (et des autres signalisations prévues) est donc indispensable. De nouveaux chemins pour les atteindre ne seront pas autorisés.

La Commission suggère aussi d'améliorer la finition des panneaux RIS (montants plus fins, mâts avec manchon de même couleur) et de privilégier un fond qui serait le plus neutre possible (pas de blanc).

Enfin, la CRMS demande de ne pas équiper les luminaires qui existent à proximité de l'entrée Viaduc/Football de bannières type kakimonos car cela créera un encombrement visuel important à l'entrée du site classé, ce qui n'est pas acceptable.

Par conséquent, la CRMS, qui est favorable à l'élaboration d'une nouvelle signalétique concertée du Rouge-Cloître, demande d'affiner l'avant-projet en tenant compte des remarques qui ont été formulées sur le terrain et des précisions qui sont apportées dans le présent avis de la CRMS.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.